

# TARIFS & INSCRIPTIONS

Pratiques	Nombre d'inscriptions / famille	Usagers domiciliés dans la CA*	Usagers non domiciliés dans la CA*
Instruments à vent et percussions	1 inscription	90€	100€
	2 inscriptions	142€	152€
	3 inscriptions	194€	204€
	4 inscriptions	258€	268€
	5 inscriptions	320€	330€
Piano	1 inscription	218€	228€
	2 inscriptions	365€	375€
	3 inscriptions	512€	522€
	4 inscriptions	680€	690€
	5 inscriptions	848€	858€
Jardin musical	/ personne	50€	50€
Chorale	/ personne	50€	50€
Ateliers	/ personne	50€	50€
Location d'instrument	/ instrument	100€	120€
Location d'instrument d'apprentissage (en plastique)	/ instrument	50€	50€

\*CA = Communauté d'agglomération

## INSCRIPTIONS :

**Vendredi 14 septembre 2018**

de 17h à 20h sur le site de La Porte du Der

**Samedi 15 septembre 2018**

de 10h à 12h sur le site de Sommevoire  
de 14h à 16h sur le site de La Porte du Der

Joindre au dossier d'inscription une attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile.

Reprise des cours : lundi 17 septembre 2018

Pour le site de la Porte-du-Der, une réunion aura lieu à l'école de musique samedi 15 septembre à 17h, afin de déterminer les horaires des cours d'instruments.



## SITE LA PORTE DU DER

Place de l'Hôtel de Ville  
52220, La Porte du Der  
(Montier-en-Der)

Tél. : 06 32 58 79 68  
E-mail : sthiebaut@mairie-saintdizier.fr



## SITE SOMMEVOIRE

Place de l'Hôtel de Ville  
52220, Sommevoire

Tél. : 06 61 78 30 85  
E-mail : accoignart@mairie-saintdizier.fr

Facebook.com/EMPDD

LA PORTE DU DER / SOMMEVOIRE

ÉCOLE DE  
**MUSIQUE**  
DU PAYS DU DER

ANNÉE SCOLAIRE  
**2018/2019**





# ACTIVITÉS PROPOSÉES SUR LES DEUX SITES

## ÉTUDE D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

à partir de 7 ans

Les adultes peuvent s'inscrire à partir du moment qu'ils participent aux cours d'orchestre et de formation musicale.

## MANIFESTATIONS

Plusieurs fois par an des manifestations publiques sont organisées à l'occasion des concerts de l'Harmonie de Montier-en-Der et de Sommevoire, des auditions ou autres représentations.

## ORGANISATION DES COURS

- 20 à 30 minutes de cours hebdomadaire individuel pour l'instrument.
- La première année d'étude instrumentale est dispensée de cours de formation musicale (solfège).
- Quel que soit l'instrument choisi, il est indispensable de s'inscrire dans un cours de formation musicale (à partir de la deuxième année) et dans un cours d'orchestre, sans supplément de cotisation.
- Pratique de musique d'ensemble au sein de la classe d'instrument.

## LES INSTRUMENTS

**CLARINETTE, FLÛTE TRAVERSIÈRE,  
PERCUSSIONS, PIANO, SAXOPHONE,  
TROMBONE, TROMPETTE, TUBA  
HAUTBOIS (LA PORTE DU DER UNIQUEMENT)  
TAMBOUR (SOMMEVOIRE UNIQUEMENT)**

# SUR LE SITE DE LA PORTE DU DER

DES ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES  
SONT PROPOSÉES.

## LES CLASSES D'ORCHESTRE

Durée : 45 min à 1h30



3 classes d'orchestre réunissent une fois par semaine les élèves, selon leur maturité et leur niveau musical, pour un jeu d'ensemble.

### Orchestre A

Orchestre constitué des élèves ayant débuté la musique cette année.

### Orchestre B

Orchestre constitué des élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.

### Orchestre C

Orchestre des 4<sup>e</sup> année et plus.

### Jardin musical à partir de 5 ans

Durée : 45 min

Sensibilisation à la musique en passant par le rythme, les percussions et le chant.

### Chorale adulte à partir de 17 ans

Durée : 1h à 1h30

Interprétation de chants de tous styles.

### Atelier musique actuelle

Encadrement musical d'un groupe de musique actuelle. Pas de niveau musical requis.

